

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU VENDREDI 4 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme MARTIN, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI (arrivée à 19h10), M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme ROUVEYRE, conseillère municipale, par M. PRADOUX Mme CAMUSET, conseillère municipale, par M. PERRINO M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX Mme PETROFFE, conseillère municipale, par M. HAMMOUMI
Excusé(s) non Représenté(s)	M. BENECH, M. JIBRIL, M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. HAMMOUMI

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	5.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 27.03.2025	

---0000000---

N° 2025.16

DONATION MOURLOT - HAMMER
Acceptation d'une deuxième donation d'œuvres au musée de Provins et du
Provinois

La séance continuant,

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20250404-DEL-2025-16-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Le Maire expose au Conseil :

- Pour mémoire, par lettre en date du 15 novembre 2024, la Ville de Provins a été informée de la volonté exprimée par Monsieur Jean-Pierre HAMMER, de faire don à la Ville d'un deuxième choix d'œuvres de Maurice MOURLOT (peintre lithographe – 1906-1983) qui a habité à Saint-Loup-de-Naud où il a notamment peint des sujets de la vie rurale durant de nombreuses années. Il a également collaboré avec les éditions Bordas et illustré des œuvres de Colette, Edmond Rostand, Louis Pergaud, Joseph Kessel.
- Considérant que cette donation est constituée de 42 huiles, 21 lithographies, 3 bois gravés par Maurice MOURLOT et de 3 huiles, 2 lithographies et 3 bois gravés par Jean-Pierre HAMMER.
- Considérant que les œuvres de la donation seront inscrites à l'inventaire du musée de Provins et du Provinois, musée municipal, et présentées au public, à titre permanent ou temporaire, en fonction de leur nature respective.
- Considérant que cette donation fera l'objet d'une convention et d'une délibération du Conseil Municipal.
- Vu le Code des Collectivités territoriales,
- Vu le Code du Patrimoine,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (30 voix "pour") :

- ⇒ D'accepter la donation des œuvres de Maurice MOURLOT et de Monsieur Jean-Pierre HAMMER consentie par ce dernier, ayant-droit et propriétaire, pour le musée de Provins et du Provinois.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,
Le Maire,**


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique TELERECOURS citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 7.04.2025 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 8.04.2025


Olivier Lavenka
O. LAVENKA

Accusé de réception en préfecture
 077-217703792-20250404-DEL-2025-16-DE
 Date de télétransmission : 08/04/2025
 Date de réception préfecture : 08/04/2025

Musée / Fonds Ancien / Archives
 26 NOV. 2024
 COURRIER ARRIVÉ

VILLE DE PROVINS
 27 NOV. 2024
 COURRIER ARRIVÉ

Monique Quesne
 51 rue Boussingault
 75013 Paris
 moquesne@free.fr

Paris, ce 15 novembre 2024

ETAT	R	I	SCES	R	I	SCES	R	I
Le Maire		X	DGS/Chrono	X				
E. JEUNE MAITRE			Adm° Générale					
M.P. CANAPI			Ensej/Rest.Scolaire					
H. PATRON			Sports					
D. PRADOUX			Cohés° Soc°/Pro° enf.					
E. MARCHAND			Finances					
C. BAALI-CHERIE			Logement					
F. PERRINO			DST					
C. RAMEAUX		X	DAC/Médiathèque					
D. GAUFFILLIER, CMD			Commerce					
L. DEMAISON, CMD			SIVOS/Lycées					
J. Houin-Letang, CMD			Vie Asso°/Evénem°					

Monsieur le Maire de Provins et cher Monsieur,

Nous sommes heureux que quelques chefs-d'œuvre rejoignent en 2023 les collections de votre remarquable Musée et être ainsi à l'abri quoi qu'il arrive...

Pour compléter sa précédente donation et constituer ainsi un ensemble plus complet, Jean-Pierre Hammer souhaite que vos collections puissent être enrichies d'un ensemble représentatif du travail de ce grand artiste ami, en y intégrant non seulement des paysages du Provinois mais également des cours de ferme, des animaux, un autoportrait de Maurice Mourlot.

En résonance avec les œuvres de son ami, un choix de quelques huiles, lithographies et bois gravés de Jean-Pierre Hammer, son biographe, vient compléter ce don. Ces œuvres pourront évidemment être exposées en permanence dans votre beau Musée où son Conservateur, M. Luc Duchamp, nous a réservé un accueil professionnel et amical.

Un public plus nombreux encore pourra découvrir ces deux artistes lorsque votre nouvelle Médiathèque ouvrira ses portes et qu'il sera possible d'y organiser une belle exposition.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire de Provins et cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués

Monique Quesne
 Collaboratrice de Jean-Pierre Hammer

Signature

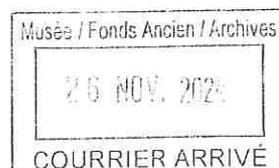
Secrétaire de l'Association des Amis de Jean-Pierre Hammer & Maurice Mourlot, AdAJH
 adajh@free.fr - 06 74 25 74 98.

Signature
 (= J.P. Hammer)

Donation d'œuvres de MAURICE MOURLOT au Musée de Provins (oct. 2024)

Huiles (18)

Chevaux de labour (1952)	38 x 55	P	(0033)
Cour de ferme : charrette, un personnage (1963)	54 x 73	P	(0179)
Femme faisant du petit bois	32 x 41	CP	(0331)
Chemin d'hiver à la clôture (1962)	60 x 50	T	(0447)
Saint-Loup-de-Naud, jardins au printemps (1961)	65 x 81	T	(199)
Cour de ferme, deux femmes, coqs, poules	50 x 72	P	(204)
Toits de St-Loup-de-Naud (1960)	49 x 72	P	(208)
Saint-Loup-de-Naud (1963)	50 x 65	P	(229)
Saint-Loup-de-Naud, printemps, fleurs jaunes	63 x 53	T	(233)
Saint-Loup-de-Naud, jardin & tour ronde (1967)	61 x 46	T	(272)
Trois poules en automne (1956)	54 x 73	P	(280)
Saint-Loup-de-Naud au printemps (1965)	65 x 54	P	(282)
Coupe de bois à Saint-Loup-de-Naud (1966)	55 x 46	T	(311)
Hiver à Saint-Loup-de-Naud, deux arbres, maison (1958)	65 x 50	P	(319)
Toits de Provins (1942)	39 x 58	P	(344)
L'étable (1960)	50 x 65	P	(931)
Veau aux poules sur botte de paille (1961)	46 x 55	P	(1024)
Autoportrait au col roulé	41 x 33	P	(1085)



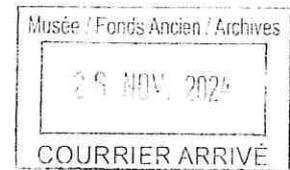
Lithographies (21)

Femme devant la cuisinière	N&B	42 x 30	ea
Intérieur au miroir	N&B	35 x 26	8/8
Hellébores	N&B	33 x 24	ca
St-Loup-de-Naud en hiver	N&B	34 x 27	5/12
Cour de ferme enneigée	N&B	46 x 33	8/12
Une rue de St-Loup-de-Naud	N&B	34 x 46	ca
Le pigeon	N&B	22 x 27	10/10
Cinq poissons	N&B	27 x 41	6/10
Les crevettes	N&B	28 x 37	ca
Chienne et chiot	N&B	18 x 30	1/6
Étable : vache, chèvre, cheval	N&B	45 x 36	15/15
Paysage au printemps	couleur	40 x 58	ea
La buse	couleur	30 x 48	4/10
Deux lapins de garenne	couleur	38 x 52	ea
La volaille au fumier	couleur	38 x 45	8/15
Les oies	couleur	22 x 28	4/8
La basse-cour à la charrette	couleur	33 x 45	6/16
Les deux cochons	couleur	21 x 27	4/10
L'étable (cosigné : Charles Sorlier, graveur)	couleur	25 x 31	ca
Ru à Saint-Loup-de-Naud (Henri Deschamps, graveur)	couleur	32 x 27	ca
Berger à St-Loup-de-Naud	couleur	31 x 49	ca

Bois gravés (3)

Deux chèvres, coq et poule	couleur	26 x 36	1/10
Berger à la capuche	couleur	26 x 37	ea
Jeune fille au lys	N&B	38 x 28	24/24

ⁱ P = papier, T = toile, CP = contreplaqué



Donation d'œuvres de Jean-Pierre Hammer au Musée de Provins (2024)

Huiles

Volière ouverte	24 x 17,5
Scenerie en couple	22,5 x 21,5
Amitié fraternelle	18 x 18

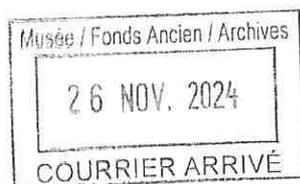


Lithographies

Le pigeonier	28 x 21	22/60
Corneilles à l'escargot	31 x 22	6/12

Bois gravés

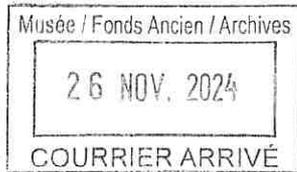
Chouette et hibou	30 x 22	7/10
Le violoniste	27 x 23	ea
Le rêve du chat	26 x 30	V/IX



**Donation d'œuvres de Maurice MOURLOT
au Musée de Provins - novembre 2024**

24 Huiles

La petite gare	24 x 35		(0129)
St-Loup vu d'en bas avec l'église romane	33 x 41	C	(0222)
St Loup, l'église	27 x 41	C	(0271)
À la tour ronde de St Loup	35 x 27	C	(0286)
St-Loup vu d'en bas personnage bêchant	65 x 81	P.Ch.	(0298)
Église de St Loup en hiver	46 x 38	C.	(0466)
Maison de Clairin à Saint-Loup 1965	73 x 60	TCh.	(201)
Paysage au petit âne 1960	50 x 73	P.	(207)
St-Loup vu d'en bas au cyprès 1972	54 x 73	P.Ch.	(264)
Les deux commères 1960	54 x 73	P.	(276)
Cour aux dindons à Saint-Loup 1960	38 x 46	C.	(1324)
Saint-Loup au bineur, printemps 1959	38 x 46	C.	(1331)
Le petit pont de Saint-Loup au printemps 1956	38 x 55	C.	(1322)
Paysage à la tour ronde 1968	46 x 33	C.	(1338)
Saint-Loup 1971	33 x 41	C.	(1343)
Saint-Loup au printemps 1971	33 x 41	I.	(1409)
Le pigeonnier rond, veaux et vaches 1960	53 x 79	P.Ch.	(1475)



Le petit cavalier à Saint-Loup 1958	54 x 65	T.Ch.	(1548)
St Loup à la route	46 x 55	B.pl.	(1564)
La fermière à l'étable 1960	50 x 73	T. Ch.	(1693)
La forge 1955	46 x 61	C.Ch	(1717)
La moisson 1944	97 x 130	T.Ch.	(1736)
Jument blanche	195 x 95	T.	(1735)
La vachère au cabri	195 x 98	T.	(0164)

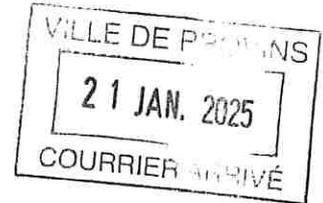
Accusé de réception de l'expéditeur
 077-217703192-20250404-DEL-2025-16-DE
 Date de télétransmission : 08/04/2025
 Date de réception préfecture : 08/04/2025

TR: ENREGISTREMENT COURRIER ARRIVE

LD

De : "Luc Duchamp" <luc.duchamp@mairie-provins.fr> vendredi 17 Janvier, 11:28
 A : "mairie.provins@laposte.net" <mairie.provins@laposte.net>
 Cc : "Services archives" <archives@mairie-provins.fr>;
 "Musee de Provins" <musee@mairie-provins.fr>

1 pièce jointe : Scan_20250116_173900.pdf



ELUS	R	I	SCES	R	I	SCES	R	I
Le Maire			DGS/chrono			DAG/DRH		
E. JEUNEMAITRE			Adm ^m Générale			Ressources Humaines		
MP. CANAPI			Ense/Rest Scolaire			Communication		
H. PATRON			Sports			Police Municipale		
D. PRADOUX			Cohés Soc/Pte enf			MGCS		
F. MARCHAND			Finances			Ass/Pat/Contx		
C. BAALI-CHEJF			Logement			Tourisme		
F. PERRINO			DST			Urbanisme		
C. RAMEAUX			DAC/Médiathèque			Musee/Archives		
D. GAUFILLIER, CMD			Commerce			CCDP		
L. DEMAISON, CMD			SIVOS/Lycées					
J. Hotin-Letang, CMD			Mé/Assoc/Evénim ^t					
Enreg n° 2025		Ventilé le 17/01		Dossier et documents à disposition				

Convention de don d'un ensemble d'œuvres graphiques au bénéfice de la commune de Provins pour le musée municipal.

Luc DUCHAMP
Conservateur en chef du patrimoine
Mairie de Provins
Service des patrimoines - Musée-Fonds ancien/Archives
Ligne directe : 01.64.01.40.19 ou 01.64.00.59.60



5, place du Général Leclerc - 77160 PROVINS
Adresse postale : CS 60405 - 77487 PROVINS Cedex
www.mairie-provins.fr

De : scan copieur
Envoyé : jeudi 16 janvier 2025 17:39
À : Luc Duchamp
Objet : Image numérisée

CONVENTION DE DON

Entre

M. Jean-Pierre HAMMER, Professeur émérite des universités, lui-même peintre et biographe de Maurice Murlot et auteur de quatre ouvrages sur cet artiste et agissant en qualité de propriétaire

ci-après dénommé « l'ayant droit » d'une part ;

et

La Ville de Provins (Numéro SIRET : 217 703 792 000 10), représentée par M. Olivier LAVENKA, en sa qualité de maire, agissant conformément à la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020, reçue en sous-préfecture de Provins le 27 mai 2020, portant inventaire des délégations accordées par le conseil municipal au bénéfice du maire

ci-après désignée « la Ville de Provins » d'autre part ;

Préambule :

Considérant l'intérêt artistique de l'œuvre de Maurice Murlot (1906 -1983), peintre, lithographe et dessinateur ;

Considérant les liens de Maurice Murlot avec Saint-Loup-de-Naud où il vécut de nombreuses années – dans l'ancienne mairie-école – ainsi qu'avec toute la région ;

Considérant les missions de conservation et d'enrichissement du patrimoine du Musée de Provins et du Provinois, Musée municipal (Musée de France), notamment en ce qui concerne le Provinois ;

Considérant le souhait de Jean-Pierre Hammer, ayant droit, de voir des œuvres de Maurice Murlot, et une sélection de ses propres œuvres, conservées dans un établissement dont la pérennité est une garantie de sûreté ;

Vu l'article L.1121-2 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux dons et legs faits aux établissements publics de l'État ;

Vu les articles L. 451-1 à L. 451-10 du code du patrimoine.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet

Jean-Pierre Hammer fait don à la commune de Provins, afin qu'ils soient conservés au Musée municipal, qui l'accepte, d'un ensemble d'huiles, d'estampes, de dessins à la mine de plomb, répertoriés dans la liste jointe en annexe, ci-après dénommées « les œuvres ».

Article 2 : Conditions



Le don est réciproquement consenti et accepté par les parties, avec pour seule condition la présence permanente d'une sélection d'œuvres de Maurice Murlot sur les cimaises du Musée.

Article 3 : Lieu et conditions de conservation

Ces œuvres sont confiées à la Direction du Musée qui s'engage à les conserver dans les meilleures conditions et à en assurer la communication.

Article 4 : Inventaire

Ces œuvres seront inventoriées par le Musée et inscrites à l'inventaire du Musée afin de leur assurer une signalisation identique à celle des autres fonds artistiques du Musée.

Article 5 : Propriété intellectuelle

L'ayant droit donne une autorisation permanente de reproduction et de représentation des documents en question, sauf en cas d'exploitation à des fins commerciales (édition, internet, audiovisuel...) Dans ce cas, l'autorisation de l'ayant droit sera requise conformément à la législation applicable en matière de droit d'auteur.

Le Musée quant à lui garantit le respect du droit moral, c'est-à-dire le respect du nom, de la qualité et de l'œuvre.

L'ayant droit garantit le Musée contre tout recours ou éviction de tiers.

Article 6 : Frais

En aucun cas ce don ne pourra entraîner de conséquence pécuniaire pour le Musée.

Article 7 : Date d'effet

La présente convention prend effet à sa date de signature par les parties.

Article 8 : Litige

Tout litige relatif au présent accord sera réglé par voie amiable. En cas de désaccord persistant, compétence sera attribuée au tribunal administratif de Seine et Marne.

Fait en trois exemplaires originaux, à Provins, le 23 DEC. 2024

L'ayant droit

Pour la Ville de Provins

M. Jean-Pierre HAMMER

M. Olivier LAVENKA

